Chronique

LA ROBE D'ORGANDI

Les tables avaient été dressées en éventail autour d'une piste vide. De grands arbres, éclairés en dessous, faisaient au décor une tapisserie d'un vert vif. Quatre cents personnes dînaient là, capricieusement colorées de feux. Il est difficile au regard de saisir une pareille foule. On distinguait çà et là un visage d'homme enluminé, le profil d'une jeune femme, un œil furtif, un regard coulé. Une musique résonna dans l'ombre et des couples se levèrent. On commença à regarder les danseurs comme au spectacle.

Pour la première fois peut-être depuis la guerre, la fantaisie étincelait à travers la mode, et les femmes étaient habillées, comme aux premiers âges, de costumes rituels et de bric-à-brac magique. A ce bariolage enfin retrouvé, nous comprîmes que nous avions fini de traverser une période de l'histoire du costume que la postérité considérera comme très austère. Même les petites robes au genou, qui faisaient ressembler les femmes à autant de Dianes chasseresses, étaient d'un goût sévère et pur. C'est pourquoi 1900, avec ses fanfreluches, semblait si ridicule il y a quelques années. Nous étions des puritains sans le savoir.

— J'en ai assez, dit l'Homme-mûr, de traverser des périodes de l'histoire sans m'en apercevoir. J'ai vécu avant la guerre la fameuse joie de vivre, et je ne l'ai pas su. J'ai subi pendant la guerre le communisme sans le nommer. J'ai vécu ensuite l'euphorie de l'inflation, sans même y prendre garde. Vous me dites maintenant que pendant vingt ans les femmes, voilées comme des statues, et point davantage, ont réalisé sur la terre une beauté stylisée qui fera rêver les artistes à venir, et j'ai assisté, sans le comprendre, à ce classicisme charmant. Mais vous assurez qu'aujourd'hui commence une période nouvelle. C'est peut être la dernière que je vis. Cette fois je m'applique et je n'en veux rien perdre.

Il écarta un peu sa chaise de la table, croisa les jambes et considéra la piste. Juste à ce moment, au droit d'un pylône, comme si elle sortait d'un portant, apparut la plus ravissante toilette bleue. Mais quelle palette pourrait copier ce coton léger, où il y avait du gris et du rosé, entre lin, pervenche et cyclamen ? Quant à la robe, on la cherchait si j'ose dire. Car elle était toute cachée sous des lames transparentes, gommées, qui s'en détachaient comme des élytres ouverts. Hérissée de ces défenses tranchantes, la jeune femme souriait et se berçait au rythme d'un tango.

L'Homme-mûr considérait avec stupeur cette armure compliquée et frivole. De triples ou quadruples ruches hérissaient autour des épaules leur fil sans merci. Les frêles poignets étaient environnés de ce même nuage bleu. La danseuse irréelle ressemblait à ces monstres de papier transparent que les enfants promènent à Hanoï. Elle semblait parfaitement contente.

— Quelle est cette étoffe? demanda l'Algébriste.

— C'est de l'organdi, dit l'Ambassadrice.

— Balzac en parle, intervint le Causeur. Je ne sais plus où, il traite une de ses héroïnes de niaise et de provinciale parce qu'elle est allée à un rendez-vous en robe d'organdi.

— Celle-ci aussi est venue à un rendez-vous, dit l'Homme-mûr. Elle aussi a une robe d'organdi. Et elle ne paraît ni niaise ni provinciale.

— J'ai toujours pensé, dit l'Algébriste, que les pensées des femmes dépendaient de leur toilette. Quand elles avaient des crinolines, et par-dessus des robes à volant, et que c'était pour elles toute une histoire de faire un pas, étant sans défense, elles ont pris un grand sentiment du respect qui leur était dû. Elles tenaient l'adversaire à distance à force de hauteur et de vertu. Quand elles ont eu des robes courtes et qu'elles ont pu tourner autour des tables, fuir et se barricader, elles se sont moquées d'être respectées. Etant lestes, elles n'ont pas redouté une escarmouche. Maintenant qu'elles ont des robes courtes le matin, et des robes longues le soir, elles ne savent plus où elles en sont. Je voudrais bien savoir quelles sont les pensées d'une jeune femme qui arrive dans une soirée comme celle-ci, nette, neuve, et toute défendue d'organdi escarpé.

— Ah! s'écria l'Ame-sœur, comme elle se sent bien! Qu'a-t-elle à craindre? Ces dizaines de petites ailes bleues la protègent. Elle se sent légère comme elles. Cette robe est chaste et s'envole pourtant. Celle qui la porte ne pèse point sur la terre. Cette étoffe raide lui fait sentir combien ses bras sont tendres. Elle est en sûreté au sein de la tentation. Elle est coquette, appétissante, inexpugnable. Quelle toilette bien faite pour jouir de la vie sans en rien redouter!

— C'est l'avis de son danseur, dit l'Homme-mûr. Il semble tenir dans ses mains, avec une précaution inquiète, un insecte fragile et compliqué. Les volants montent en hélice autour de sa figure. Ce nuage bleu lui coupe la vue. Il n'ose parler. Il est embarrassé de faire tourner avec lui ce phénomène miroitant.

— Son embarras me fait souvenir de mon adolescence, dit le Causeur. J'ai commencé d'aller dans le monde au temps des manches à gigot. C'était, je crois, vers 1894. J'étais au bout de la table. Age heureux! Deux jeunes femmes croisaient devant mon assiette leurs épaules démesurées. Je ne sais plus comment était le corsage placé à ma gauche. Mais tant que mes yeux reconnaîtront l'univers, je verrai la femme charmante qui était assise à ma droite. Elle était vêtue de taffetas bleu pâle à petites taches noires irrégulières, comme si des gouttes d'encre filtraient dans le tissu. Et ce taffetas soufflé, tendu, chiffonné et raide me masquait une moitié de la table; mon autre voisine se chargeait de l'autre moitié. J'étais retranché derrière ces édifices d'étoffes légères. Il me fallait passer au-dessous pour attraper à tâtons ma fourchette. J'y ai renoncé. J'ai picoré au vol une cerise. C'est le meilleur dîner de ma vie.

— Tout recommence, dit le Collectionneur-de-papillons. Regardez ce boa.

— Ah! fit le Causeur.

Il n'avait pas vu de boa depuis trente ans et le nom même est inintelligible aux jeunes gens. Ils croient qu'on parle du constrictor, qui se nourrit de lapins étouffés. La vérité est que vers 1890 les femmes enroulèrent à leur cou des serpents, mais qui étaient de plumes d'autruche. Il arriva ce qui advient toujours. La mode devint populaire et des fournisseurs avisés la rendirent économique. Aux boas d'autruche succédèrent, pour les midinettes, des boas de coq. Puis la mode changea. Le renard succéda à la plume, et le lapin au renard. Le lapin à son tour ne valut rien. Et voici qu'une jeune femme portait sur les épaules une chaîne de cellules, pareilles à celles des cerfs-volants, et faites d'organdi.

Déjà le Causeur s'apprêtait à ouvrir son âme, quand elle fut refermée soudain par un spectacle singulier. Une jeune femme brune passait, d'une beauté singulière et moulée dans une robe bleue, comme en portent les stars, si exacte qu'il y faut tenir debout, et que c'est un rêve de s'asseoir. Mais à cette robe, qui était de la couleur des paons, étaient ajoutées deux petites ailes grises, qui couvraient les épaules, et qui étaient de la couleur des faisans.

— Un totem! s'écria le Naturaliste. Elles retournent au totem!

On le regarda avec surprise, et il crut devoir s'expliquer.

— Les tribus primitives, dit-il, croient descendre chacune d'un animal. Les civilisés prétendent être affranchis de ces croyances, mais il n'en est rien. Les hobereaux, issus du totem chien, le révèrent encore; ils ôtent avec respect les tiques de ses oreilles, et ils méprisent le totem chat, d'où descendent pourtant Baudelaire, Taine, Lemaître et Colette. Il y a un totem python et un totem lézard, fortune des cordonniers. Il y a suivant l'année un totem singe, un totem skungs et un totem petit-gris. Les femmes se rattachent une saison à la tribu de la zibeline, et la saison suivante à la tribu du castor. Elles adorent un jour l'ancêtre chinchilla, et un autre jour l'ancêtre guanhaco. Ces religions primitives se succèdent avec rapidité. Mais les ancêtres oiseaux avaient disparu de leur mémoire. Il n'est que temps qu'elles s'en souviennent.

— Années de ma jeunesse! repris le Causeur. Mon premier amour avait sur la tête un martin-pêcheur. Les traîtresses se coiffaient de lophophore. J'ai rapporté d'Afrique des aigrettes qu'on tirait de la queue du héron. Aux aigrettes ont succédé les crosses. Et après les crosses, la guerre est venue.

— Oui, dit le Naturaliste, cette soirée va faire du bruit sur le Congo. Déjà les journaux illustrés, abondamment répandus en Nouvelle-Guinée, ont appris aux oiseaux du paradis qu'ils étaient faits pour orner les épaules de Marlène Dietrich. La paix qui régnait aux antipodes s'est changée en alarmes. L'oiseau lyre s'inquiète, et redoute déjà de coiffer les étoiles.

— Elles n'ont pourtant pas l'air méchant, soupira l'Homme-mûr avec l'optimisme du désespoir.

Et en effet, juste à ce moment, passait devant nous une jeune femme qui avait les yeux larges et vifs et, comme disaient les esthètes de notre temps, le museau de souris de Watteau. On cherchait en vain sur sa menue personne l'austérité d'un squelette. Les os, qui sont le siège de la vertu, étaient insoupçonnables dans cette chair potelée. Elle portait, comme tant d'autres, une toilette de piqué blanc. Mais cette toilette était faite de bandes étroites, qui semblaient moins couvrir son corps que conduire par la blancheur de leur chemin de l'épaule au coude et de l'épaule à la hanche. C'était une robe-itinéraire, et qui ressemblait à une carte routière. Mais par un comble de perfidie, et que M. Michelin n'eût pas supporté, cet itinéraire s'arrêtait net au milieu du dos, et se terminait par un bijou gros comme une borne, qui ne menait à rien.

Nous considérions un spectacle si plaisant, quand tout à coup l'Homme-mûr se récria. Nous suivîmes des yeux son regard. Il avait retrouvé la dame à l'organdi. Par un heureux effet de la nuit, de la rosée, de la danse et des vapeurs du vin, les pétales déployés de cette fleur bleue s'étaient refermés, comme font les marguerites des prés quand un nuage passe. La défense avait disparu avec l'empois. Ce n'était plus qu'une petite robe collante, modeste, obéissante et sans résistance, un colchique clos, une pervenche morte. Et la jeune femme, trahie et désormais sans protection, ruche basse et volants retombés, suivait jusqu'à une automobile son danseur triomphant.

HENRY BIDOU.

NOUVELLES DU JOUR

Conseil de cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil de cabinet, hier à 15 heures, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Edouard Daladier.

Le président du conseil a fait à ses collègues un exposé de la situation générale.

M. Paul-Boncour, ministre des affaires étrangères, a donné connaissance au conseil de l'état des questions extérieures.

Le conseil a pris connaissance des informations que lui a fait tenir M. Georges Bonnet. Il a été unanime à approuver la position prise par le ministre des finances et à lui adresser ses félicitations.

Les ministres se réuniront en conseil des ministres jeudi prochain, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

Au quai d'Orsay

M. Paul-Boncour a reçu lundi soir M. Buresch, ministre des finances d'Autriche, dont la visite fait suite à celle du chancelier Dollfuss, venu récemment à Paris. La conversation a évidemment eu pour objet la question de l'emprunt autrichien.

Les vacances de M. Daladier

Le président du conseil prendra quelque repos dans la seconde quinzaine de ce mois. Il quittera Paris le 14 au soir pour Vichy où il séjournera jusqu'à la fin du mois. Le 30 juillet, le chef du gouvernement se rendra à Orange pour assister à une fête du théâtre antique, puis il regagnera Paris le lendemain.

Les démarches de M. Henderson

M. Henderson, président de la conférence du désarmement, est arrivé à Paris lundi soir, venant de Londres. Il a été reçu, à sa descente de wagon, sur le quai de la gare du Nord, par le personnel de l'ambassade d'Angleterre.

M. Henderson passera à Paris quatre jours pendant lesquels il s'entretiendra avec MM. Daladier et Paul-Boncour. M. Campbell, chargé d'affaires de Grande-Bretagne, s'est rendu à la présidence du conseil afin de régler les détails de la réception de M. Henderson par M. Daladier.

De Paris, le président de la conférence du désarmement, se rendra à Londres et peut-être, pense-t-on, à Prague et à Budapest.

Légion d'honneur

GRANDE CHANCELLERIE

Sont promus ou nommés :

Officiers

MM. Bouet, administrateur en chef des colonies en retraite; Crolard, officier d'artillerie en retraite, ancien maire, ancien conseiller général; Magnien, vice-président honoraire de la cour d'appel de Paris, ancien sénateur; Mossé, professeur agrégé honoraire de la faculté de médecine de Toulouse; Rollet, juge honorair. au tribunal civil de la Seine, président, d'honneur de l'Association internationale des juges d'enfants; Volmerange, inspecteur des eaux et forêts en retraite.

Chevaliers

MM. Aladane de Paraize, directeur des haras en retraite; d'André, inspecteur de l'agriculture en Indochine en retraite; Arnould, commissaire de police honoraire; Bergier, professeur honoraire du collège de Valence; Berthelot, ingénieur principal des chemins de fer de l'Etat en retraite; Bethouart, professeur agrégé honoraire des lettres au lycée d'Amiens; Crémieux, proviseur honoraire du lycée de Toulon, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut; Damarzid, ancien capitaine des mobiles de la Dordogne, conservateur des hypothèques en retraite; Demollions, sous-directeur honoraire de la chambre de commerce de Colmar; Esnée, ancien capitaine au long cours, ancien commandant à la Compagnie des Chargeurs réunis; Fabre, ancien viticulteur en Algérie; Françons, ancien capitaine à la 2e légion du train de la garde impér'ale, ancien contremaître aux Forges et aciéries de Saint-Chamond et d'Homécourt; Furet, administrateur de 1re classe des colonies en retraite; Glachant, professeur agrégé honoraire des lycées Hoche et Louis-le-Grand; Jamin, professeur honoraire de l'école Lavoisier; Mme Lagneau, intendante de la maison d'éducation de la Légion d'honneur d'Ecouen; MM. Lespès, conseiller honoraire de la cour d'appel d'Alger; Lévy, ingénieur en chef honoraire à la Compagnie des chemins de fer du Nord; Limouzain, commissaire spécial hors classe honoraire de la Sûreté générale; Lombardon, vétérinaire départemental du Var en retraite; Doll, ancien négociant, membre honoraire de la chambre de commerce de Colmar; Martin, receveur principal des douanes en retraite; Masquillier, professeur agrégé honoraire du lycée Rollin; Meynier, professeur honoraire du lycée Rollin; Ortalo, directeur honoraire des contributions indirectes ; Pignol, médecin-commandant honoraire; Rigaud, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite; Ropert, ancien lieutenant de mobiles, receveur honoraire de l'enregistrement; Séré, adjoint technique principal des ponts et chaussées en retraite; Thomas, directeur d'école publique, en retraite; Trespeuch, instituteur en retraite; Voit, ancien directeur d'école publique, professeur de collège en retraite; Wogues, professeur agrégé honoraire du lycée Buffon; Yrondelle, principal de collège en retraite, ancien bibliothécaire archiviste de la ville d'Orange.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Est promu :

Officier

M. Bremond, exploitant-forestier, président du syndicat des fabricants de produits résineux des Bouches-du-Rhône.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Est nommé :

Chevalier

M. François-Georges Girard, dit Girard-Col, directeur de la compagnie d'assurance générales « Trieste et Venise », à Paris.

Avant le congrès national socialiste

Nous avons rendu compte, hier, aux Dernières nouvelles et dans le corps du journal, des congrès tenus par différentes fédérations du parti socialiste (S.F.I.O.), ainsi que de la décision de M. Jean Payra qui, mis en minorité par la fédération des Pyrénées-Orientales, a envoyé sa démission de membre et de trésorier du groupe parlementaire.

Le congrès de la Seine

D'autres fédérations se sont réunies hier. D'abord la fédération de la Seine qui, le soir, a tenu sa deuxième session, rue de Puteaux, pour voter sur les résolutions rapportées p r la commission qu'elle avait nommée le 25 juin dernier. Les mandats sur les motions relatives au différend entre la majorité du parti et la majorité du groupe parlementaire se sont répartis de la façon suivante : 4,040 à la motion de la *Bataille syndicaliste* (Paul Faure), qui blâme le vote du budget par le groupe; 1,453 à la motion de la *Vie socialiste* (Renaudel) qui approuve, au contraire, ce vote ; 1,299 à la motion centriste, inspirée de celle de M. Vincent Auriol, qui, sur ce vote, se contente d'exprimer des regrets ; 443 à la motion extrémiste (Marceau Pivert et bolchevisants).

Par 4,639 voix contre 1,449 a été adoptée (mais 1,206 militants se sont abstenus) une motion approuvant les 29 députés socialistes qui, rompant l'unité de vote du groupe, ont voté contre le budget. Par 4,043 mandats contre 2,024 (1,174 abstentions) a été repoussée une motion extrémiste qui demandait que MM. Fiancette, Varenne, Marquet et Frossard fussent exclus du parti en leur qualité de récidivistes de l'indiscipline.

A une importante majorité le congrès a adopté une motion demandant la suppression de la dualité dans la direction du *Populaire* (M. Compère-Morel est en cause).

La fédération sera représentée de la façon suivante au congrès du 14 juillet :

Pour la motion Paul Faure : 12 délégués : MM. Zyromski, Farinet, Osmin, Graziani, Delépine, Pivert, Garbier, Gillet, Chabrier, Le Troquer, Itard et Mayer ;

Pour la motion de la *Vie socialiste*, 4 délégués : MM. Guillevic, Bouvet, Guillaux et Vigroux.

Pour la motion centriste : 4 délégués : MM. Desphelippon, Lagorgette, Longuet et Paz.

Pour la motion extrémiste : M. Périgaud.

Dans les départements

Le congrès fédéral du *Pas-de-Calais*, a donné à la motion Paul Faure 1,534 voix ; à la motion Renaudel 1,054 ; à la motion Vincent Auriol, 239.

Au congrès du *Haut-Rhin*, les mandats se sont répartis de la façon suivante :

Motion Paul Faure : 42 voix ; motion Vincent Auriol : 17 voix ; motion Jean Wagner, à laquelle s'était rallié M. Grumbach, ancien député (motion de la droite et du centre droit du parti), 23 voix. Les chefs des socialistes haut-rhinois, MM. Grumbach et Jean Wagner, ont donc été mis en minorité par les militants. MM. Eisenring, Wicky, maire de Mulhouse, et Grumbach ont été nommés délégués du Haut-Rhin au congrès national.

Le contrôle des offices

La commission de contrôle des offices, réunie sous la présidence de M. Henry Chéron, vice-président, a entendu la fin du rapport de M. Hervey sur l'Office national du tourisme.

Elle a estimé qu'il n'est plus possible de maintenir purement et simplement l'office avec ses attributions actuelles.

Elle a, ensuite, nommé une sous-commission de quatre membres chargée d'étudier les moyens de rendre à l'administration directe de l'Etat tout ce qui peut lui être confié sans inconvénient et de rechercher, s'il y a lieu de charger un organisme autonome, placé sous le contrôle rigoureux de l'Etat, des attributions qui ne pourraient être normalement remplies par celui-ci.

Réseaux et services automobiles départementaux

Le conseil général de la Vienne a adopté, à l'unanimité, un rapport de M. Raoul Péret concluant au rachat de toutes les voies ferrées d'intérêt local (voies ferrées économiques du Poitou et réseau des tramways de la Vienne) et à la suppression, au fur et à mesure de l'expiration des contrats en cours, de toutes les subventions aux services automobiles créés en ces dernières années.

Au sujet du rachat des voies ferrées, l'ancien président de la Chambre, conseiller général du canton de Neuville, s'exprime ainsi : « Le déficit croissant de leur exploitation, d'autant plus difficile à réduire qu'elles ont trouvé dans la traction automobile une concurrence contre laquelle il ne faut pas songer à lutter, la faveur marquée des populations pour ce dernier mode de transport, devaient presque fatalement conduire le conseil général à adopter cette solution, et nul ne voudra contester que vos décisions ont été dictées par le souci, disons plus, par le devoir impérieux que nous avons de ménager les finances départementales, en réalisant d'importantes économies. »

A la session du mois de septembre dernier, le conseil général avait envisagé de remplacer les voies ferrées par un vaste réseau de service automobile, exploité avec l'aide du département, mais depuis lors des entreprises privées ont organisé des services de transports par autobus sur tous les points du département et les exploitent sans réclamer à celui-ci la moindre subvention. Aussi le conseil général a-t-il cru devoir laisser à l'initiative privée toute liberté pour améliorer, grâce à la concurrence, des services qui ont déjà la faveur du public.

Quant aux économies à réaliser, M. Raoul Péret les évalue ainsi :

Pour les voies ferrées, le déficit est de plus de 6.500 francs par jour; il a été, pour l'année 1931, exactement de 2.446.748 francs. En regard, une fois le rachat conclu, les dépenses pour la remise en état des lieux ont été évaluées à 2.400.000 francs, d'autre part, le département aurait à inscrire un crédit d'environ 200.000 francs pendant 26 ans pour l'indemnité de rachat.

En ce qui concerne les services de transports automobiles subventionnés, le montant total des subventions s'élève à 700.000 francs par an, ce total serait déjà réduit de 185.000 francs à partir du 1er janvier 1934 et il disparaîtrait définitivement en 1942.

Le rapport de M. Raoul Péret était accompagné d'un exposé technique de l'ingénieur en chef départemental.

Le mouvement de la population

Voici les chiffres provisoires concernant la situation démographique de la France pour le premier trimestre des années 1932 et 1933 :

	1932	1933
Mariages	63.771	62.874
Divorces	4.680	4.546
Naissances d'enfants vivants	189.713	175.163
Mort-nés	7.473	6.845
Décès de moins d'un an	15.683	15.928
Décès d'un an et plus	183.427	191.494
Décès au total	199.110	207.422
Excédent des décès	9.397	32.259

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

M. André Tardieu était à l'écoute dimanche dernier pour le discours d'Apt. Ses réflexions dans la *Liberté* ne sont guère tendres, comme on pouvait l'attendre de son esprit caustique. On en jugera par cet extrait :

Le robuste enfant de Vaucluse, de qui l'on attendait quelque chose de plus neuf, n'a négligé ni le réquisitoire contre ses prédécesseurs ni les menaces contre les fauteurs de dictature.

On a toujours, en politique, des prédécesseurs que l'on n'a pas choisis. M. Poincaré, en 1926, n'avait pas choisi les siens et, lorsqu'on est au travail, il ne faut se plaindre ni du chantier ni de l'outil.

Quant à la dictature, on ne lui voit pas, sur l'horizon politique, beaucoup de partisans, et il ne suffit pas qu'un président du conseil la dénonce à la « majorité républicaine » pour avoir le droit d'orner son front d'une couronne civique.

M. Daladier, dans le cadre où il parlait, a voulu se soumettre à la tradition. Son maire d'Apt ne venait-il point de lui signifier que son nom serait inscrit, en lettres d'or, au fronton de l'histoire, à côté de celui d'Emile Combes?

Le nouveau lauréat avait donc beau jeu à se dresser contre « les mirages des folles tentatives » — lesquelles? — et contre « la mystique de la force ». Il était sûr d'être applaudi.

Quelques ruades encore aux contribuables et aux commerçants mécontents ont mis le comble à la satisfaction des militants.

Enfin l'évocation insipide et absurde des « milliards du père Gaspard », à quoi nul, à la Chambre, n'ose plus se risquer, a complété l'allégresse d'une fête que M. Homais aurait pu présider.

La promesse qu'a faite M. Daladier de présenter un projet de redressement financier en octobre laisse M. Tardieu sceptique :

Avec ses 132 voix socialistes, M. Daladier ne fera pas voter en octobre les « barrages » qu'il annonce. Il le sait aussi bien que nous. Alors, comment compte-t-il s'y prendre?

Tant qu'il n'aura pas porté la lumière sur ce problème essentiel, qui domine la politique intérieure, M. le président du conseil parlera pour ne rien dire.

Le *Journal des Débats* exprime, de son côté, le même avis.

D'ailleurs le budget de 1934 sera plus récalcitrant encore que celui de 1933 : c'est le sentiment de M. C.-J. Gignoux (la *Journée industrielle*), qui écrit :

On est bien obligé de se demander comment M. Daladier, faisant visiblement de son mieux pour resserrer cette même majorité qui n'a pas pu faire le « redressement » réclamé par ses prédécesseurs et par lui-même, espère être plus heureux à l'automne devant une tâche encore supérieure en difficultés aux précédentes.

Car il faut une certaine naïveté pour croire que les socialistes dissidents, s'il en est, cesseront d'être socialistes parce que mêlés au gouvernement ou ayant accès dans ses entours immédiats. Plus probablement ils en « remettront », afin de bien montrer aux militants que, s'ils se sont éloignés pour des raisons d'opportunité ou de personnes, ils restent fermes sur la doctrine.

Dans cette même *Journée industrielle* on lit sous la plume incisive de M. Paul Reynaud :

Quel est le déficit probable pour 1934 ?

Huit à neuf milliards, avait pronostiqué, le 16 mai dernier, la plus haute autorité financière du Sénat.

Le pronostic était juste puisque c'est le chiffre qui résulte, dit-on, des demandes adressées, ces jours derniers, au ministre du budget par ses collègues.

Imaginons que ces demandes puissent être encore comprimées et que le déficit tombe à 7 milliards.

Sept milliards de déficit probable pour 1934 contre 4 à 5 milliards pour 1933: voilà la situation.

Elle se complique singulièrement du fait que, comme M. Lamoureux l'a reconnu au Sénat et l'a répété dimanche dans son département, les « économies faciles » sont déjà faites.

Restent les autres.

La situation financière est donc, d'après les pronostics officiels, plus difficile après un an de législature, ce qui projette une ombre sur les témoignages de self-satisfaction que se sont décernés les orateurs officiels de dimanche dernier.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET

M. René Fiquet préside.

La défense des contribuables. — Le Conseil municipal poursuit la discussion du rapport de M. François Latour, sur la répartition du contingent mobilier de la ville de Paris et, à cette occasion, il entend de nombreuses protestations relatives à l'augmentation de la contribution personnelle mobilière, qui a d'autant plus surpris les Parisiens que le Conseil municipal n'avait, en décembre dernier, voté aucun impôt nouveau.

C'est ainsi que, dans un intéressant discours il s'était, à la précédente séance, très vivement élevé contre cette forme d'impôt qu'il juge archaïque et surannée.

Hier, c'était M. Georges Prade qui prenait la défense des commerçants harcelés par le fisc, et qui sont l'objet, sinon de poursuites immédiates, du moins de menaces redoutables.

De son côté, M. Victor Constant intervient avec vigueur contre la lourdeur de l'impôt, son irrégularité peu rationnelle. Il estime, qu'en ce qui concerne les patentes, le plafond est atteint. De guerre lasse, de nombreux commerçants et industriels abandonnent la lutte.

Et que faire ? L'orateur n'a guère confiance dans la bonne volonté du Parlement. Il préconise un régime d'économies rigoureuses et la création d'un mouvement d'opinion dans ce sens, mais sans le concours des « mauvais bergers qui excitent les contribuables ».

M. François Latour, avec toute l'autorité qui s'attache à sa fonction de rapporteur général du budget, souligne que, si une augmentation de la personnelle mobilière s'est manifestée, la responsabilité n'en incombe pas au Conseil municipal. Cette thèse va, d'ailleurs, être très clairement exposée par le préfet de la Seine qui, en passant, se déclare d'accord avec M. Victor Constant lorsqu'il proteste contre les « mauvais bergers » qui prêchent la révolte aux contribuables. Puis M. Edouard Renard ajoute :

On s'est ému, lors de l'émission des rôles de 1933, de l'élévation de la cote mobilière. Cette contribution, explique-t-il, dépend de deux éléments : la base de l'imposition et le taux de l'impôt. La base n'a pas varié. L'augmentation de la contribution mobilière tient donc uniquement à la variation du taux de l'impôt, c'est-à-dire du centime le franc, puisqu'il s'agit d'un impôt de répartition. L'augmentation en 1933 par rapport à 1932 a été de 5 fr. 60 0/0.

L'assemblée départementale a voté 10 centimes additionnels pour gager des emprunts destinés à poursuivre l'exécution des grands travaux.

D'autre part, le montant total des valeurs locatives n'a pas augmenté du fait des constructions nouvelles.

Comme remède, étant donné qu'il n'est pas possible de diminuer le montant des centimes additionnels, le préfet de la Seine ne voit qu'une modification de la législation existante, modification qui transformerait en impôt de quotité l'impôt de répartition. C'est là une solution qu'il serait souhaitable de voir réaliser.

Quant aux rigueurs à l'égard des contribuables, le préfet de la Seine montre, par des chiffres, que l'administration fait tout son possible pour les adoucir.

Comme conclusion, M. Edouard Renard, que l'assemblée applaudit, s'offre à se joindre à une délégation du Conseil pour solliciter du gouvernement une modification de la législation actuelle sur le personnel mobilier.

Hommage à M. Lépine. — Le Conseil renvoie aux commission compétentes une proposition de M. Georges Lemarchand, tendant à donner à une grande voie parisienne le nom de Louis Lépine, afin de rendre hommage à l'un des meilleurs serviteurs de la Cité.

CORRESPONDANCE

A l'Académie des sciences coloniales

Le docteur Gromier, auteur d'une communication récente à l'académie des sciences coloniales (*Temps* du 4 juillet), nous envoie la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

L'académie des sciences coloniales vous a fait parvenir un compte rendu de la séance du 29 juin, que vous avez bien voulu insérer. Malheureusement j'y relève quelques inexactitudes qui choquent chez moi le naturaliste, et que je vous serais reconnaissant de bien vouloir rectifier. Le rhinocéros, si abondant il y a peu d'années, n'a pas absolument disparu du Chari-Tchad, mais cette espèce y est terriblement compromise.

Il en existe encore quelques centaines d'individus dans le nord Cameroun.

J'ai demandé l'interdiction absolue de sa chasse et de la circulation de ses cornes.

Quant aux zèbres ils n'existent pas dans les colonies françaises, comme on me le fait dire, et ils constituent chez les Anglais une telle peste par leur abondance qu'ils cherchent à en diminuer le nombre. Ce n'est donc pas une espèce menacée.

Les parcs nationaux ou réserves que j'ai réclamés existent sur le papier, mais nullement intangibles, ils ne réaliseront leur but que lorsqu'un corps de surveillants, *dépendant de Paris* (game rangers) sera constitué.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, etc.

Docteur GROMIER.

L'administration de la marine

M. Charles Bergeon, sénateur des Bouches-du-Rhône, nous adresse la lettre suivante :

Paris, 9 juillet 1933.

Monsieur le directeur,

Absent de Paris depuis quelque temps, je lis l'article publié le 18 juin dernier dans votre journal sous le titre « l'Administration de la marine », en commentaire à ma lettre relative à la simplification administrative des arsenaux de la marine.

Laissez-moi d'abord vous dire que je partage entièrement l'avis de votre distingué collaborateur en ce qui concerne le corps du commissariat de la marine, corps d'élite dont j'ai eu l'occasion de faire l'éloge à la tribune du Sénat et dont j'ai contribué à faire compléter le nombre de ses officiers généraux, lors de la discussion de la loi des cadres.

Cela dit, je constate avec satisfaction que votre collaborateur, parfaitement renseigné sur les détails de l'administration de la marine, admet avec moi le principe de l'application du fonds de roulement aux approvisionnements, mais craint que, comme en 1899, ce système ne soit repoussé par le Parlement.

Or, le projet gouvernemental qui, en 1899, prévoyait l'application du fonds de roulement comme complément de l'autonomie des directions, n'étant jamais venu en discussion, n'a pu être repoussé.

Il serait donc expédient de saisir le Parlement de la question et il n'est pas douteux que, en présence des facilités de contrôle qu'apporterait l'adoption du fonds de roulement et des économies qui en résulteraient, celui-ci ne l'adopte.

La mesure d'ordre général pourrait d'ailleurs être prise par voie budgétaire comme l'a été de façon particulière celle qui a appliqué le système du fonds de roulement à l'article 25 *bis* concernant les matières des constructions navales.

Je ne partage pas l'avis de votre collaborateur relatif à la concentration des services d'achats, commandes, recettes, liquidations de l'Intendance maritime.

Cette concentration, qui ne peut diminuer en rien la souplesse de fonctionnement de cette direction, au contraire ne peut que paraître logique aux esprits non prévenus.

Au surplus, cette concentration fait partie de la doctrine du commissariat de la marine lui-même puisqu'elle a été préconisée dans les cours professés à l'école de Brest.

Je me réserve de revenir, en temps utile, sur ces questions qui, lorsque je les ai exposées à la tribune du Sénat, paraissent avoir intéressé M. Georges Leygues, toujours à l'affût des améliorations dont l'administration de son département paraît susceptible et qui certainement a dû les mettre à l'étude.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, etc...

CH. BERGEON.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 12 JUILLET 1933

LA MUSIQUE

Au Conservatoire

Concours de composition musicale, de fugue, d'harmonie, d'accompagnement au piano et d'orgue.

Tout compte fait, on peut affirmer que le Conservatoire national de musique est une institution d'un constante valeur pour le soutien et la marche de notre littérature lyrique. Depuis un siècle, presque tous nos compositeurs, instrumentistes et chanteurs illustres s'y sont formés à leur art et ont continué de s'y rattacher son orgueil. Les critiques acerbes, qu'on voit paraître, ne trouvent à s'exercer que sur des épreuves, en somme, secondaires et qui n'intéressent que par incidence notre activité artistique.

Pour ma part, je vous avoue que je ne suis pas trop ému par les plaintes qui se font jour au sujet des classes de chant ou de déclamation, menacées de décadence. Cette faiblesse est facilement réparable.

Je ne sais pourquoi, dans la presse et dans le grand public, on ne prête d'attention passionnée qu'aux chanteurs et aux déclamateurs de la rue de Madrid. En vérité, la gloire de notre Université musicale est ailleurs. On la découvre à chaque pas dans les branches maîtresses de l'enseignement qu'on y dispense, c'est-à-dire dans les cours de création et d'écriture musicales et dans les classes d'instrumentistes.

J'admire que plusieurs maîtres, de la qualité la plus éminente, s'y prodiguent avec zèle, alors qu'on les méconnaît jusqu'à l'outrage, alors qu'on leur alloue des traitements inférieurs à ceux des professeurs de couture et de dessin dans les écoles secondaires, alors qu'on leur refuse jusqu'à un classement bien défini dans la hiérarchie universitaire.

Il y a plus grave : sous prétexte d'économies à apporter dans toutes les ramifications de l'administration publique, on se propose de supprimer deux ou trois chaires conservatoriales. Déjà, par une décision aussi brusque qu'inopportune, on vient de suspendre la classe de timbales. Mesure d'une inconcevable légèreté, d'une imprudence sans excuse. Ne sait-on pas le rôle essentiel que jouent, dans l'orchestre moderne, les instruments à percussion ? Cette première et intempestive prescription nous fait craindre qu'on ne frappe encore plus à faux sur d'autres points.

Il est indispensable de rappeler que le nombre des classes de l'établissement de la rue de Madrid est inférieur d'un tiers à celui des classes de conservatoires de certaines grandes capitales étrangères, qui ont en souci l'avenir de leur musique. Il serait déraisonnable, dangereux de faire disparaître l'un des cours de technique instrumentale ou lyrique actuellement existant dans notre faculté musicale. Il conviendrait, au contraire, d'en ajouter, ainsi qu'on a fait au Conservatoire de Berlin (où les professeurs d'écriture musicale ont des appointements trois fois plus élevés que ceux des nôtres), et d'introduire enfin, rue de Madrid, l'enseignement du cinéma, de la T.S.F., du disque, du saxophone, etc. Reconstituer le Conservatoire national sur des bases modernes est tout autre chose que l'amoindrir ou le mutiler.

En vous rendant compte chaque année des concours conservatoriaux, je me suis attaché à suivre les exercices par ordre d'importance. Dans le dernier feuilleton, j'ai analysé les cantates soumises au jury de l'Institut pour l'attribution du prix de Rome. Comme tous les candidats appartenaient au Conservatoire, ou plus exactement à la classe de composition de M. Henri Büsser, nous avons, en quelque sorte, assisté au couronnement des études faites rue de Madrid.

Nous aborderons, aujourd'hui, les épreuves qui ont lieu à l'intérieur de notre université musicale. Repassons, pour commencer, sur le concours de composition, dont M. Henri Rabaud fut le judicieux instaurateur au moment même où il fut placé à la tête du Conservatoire. Grâce à cette innovation fructueuse, les élèves, qui se contentaient auparavant d'apprendre à fabriquer des cantates en vue du prix de Rome sont maintenant obligés à étudier de près les plus hautes formes musicales : la symphonie et ses dérivés, la musique de chambre et ses variétés. Les récompenses ont été ainsi réparties : premier prix, M. Jean Hubeau, élève de M. Paul Dukas; deuxièmes prix, MM. Robert Planel, Emile Marcelin et Eugène Bozza, élèves de M. Henri Büsser; premier accessit, M. Michel Boulnois, élève de M. Henri Büsser.

Il ne vous échappera p